



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du jeudi 10 mars 2022**

|   |  |
|---|--|
| <b><u>Date de la convocation :</u></b><br>4 mars 2022 | L'an deux mille vingt-deux,<br>le jeudi dix mars à dix-neuf heures,  |
| <b><u>Date d'affichage :</u></b><br>4 mars 2022       | les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. |
| <b>En exercice : 15</b>                               | <b><u>Etaient présents :</u></b>   |
| <b>Présents : 12</b>                                  | <b>Karine KAUFFMANN, Maire</b>   |
| <b>Votants : 15</b>                                   | <b>Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.</b>  |
|   | <b><u>Etaient absents excusés :</u></b>  |
|   | <b>Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)</b>  |
|   | <b>Isabelle LACOMBED (pouvoir donné à Manuel LEON)</b>   |
|   | <b>Philippe MARTINET (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN)</b>  |
|   | <b><u>Secrétaire de séance :</u> Eric LAURENT</b>  |

**I - DEMANDE DE PROROGATION DU CONTRAT RURAL**

**Exposé de Mme KAUFFMANN :**

La commune a bénéficié d'un contrat rural voté lors de la commission permanente de la Région Île-de-France le 20/11/2019 et par l'assemblée départementale le 20/12/2019, auquel figurent trois opérations subventionnées à hauteur de 40% par la Région et 30% par le Département :

- La réalisation du bâtiment des services techniques,
- La mise aux normes PMR de l'accueil de la mairie (sanitaires PMR) et réfection du plancher,
- Le déplacement et remplacement du portail de l'école Emile Zola,

L'article 8 du contrat cadre signé le 16 septembre 2020 stipule que le programme doit être achevé dans un délai maximum de 3 ans à compter de sa date d'adoption par la dernière assemblée délibérante et que ce délai peut être prorogé par voie d'avenant.

Considérant le souhait de la commune de maîtriser ses dépenses en investissement, il a été décidé de financer prioritairement la phase 1 de restauration de l'église Saint-Germain-Saint-Clair et d'achever les travaux de construction du préau et

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

Accusé de réception en préfecture  
078-217803840-20220311-I-10-03-2022-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022



d'agrandissement de la cour de l'école Emile Zola. La réalisation de certaines opérations étant de ce fait reportée, la commune n'est pas en mesure d'achever l'ensemble des opérations du contrat au 20/12/2022.

En conséquence, il est nécessaire de solliciter la prorogation du contrat rural auprès de la Région et du Département afin de permettre le report en 2023 des opérations suivantes :

- Réalisation du bâtiment des services techniques, (réalisation prévue de janvier à mars 2023),
- Mise aux normes PMR de l'accueil de la mairie (sanitaires PMR) et réfection du plancher, (réalisation prévue de juillet à décembre 2023),

**Délibération :**

**Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DEMANDE** la prorogation du contrat rural et des subventions afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 11/03/2022

**Le Maire  
Karine KAUFFMANN**



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 11/03/2022  
Et par publication le 11/03/2022

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

Accusé de réception en préfecture  
078-217803840-20220311-I-10-03-2022-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022